

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 041-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.62

Déposée le : 04.03.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Wandfluh (Kandergrund, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 980/2020 du 2 septembre 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : Non classifié

Atténuer les répercussions de « l'agribashing » par des mesures de soutien

La pression sur les exploitations agricoles ne cesse d'augmenter : les recettes diminuent alors que les responsables d'exploitations doivent répondre à des exigences toujours plus lourdes. De plus, lorsque l'agriculture est accusée d'atteintes à l'environnement et rendue responsable du changement climatique dans les médias, les paysans sont mis au pilori sans que les arguments présentés soient toujours étayés.

La Suisse est une grande prairie. La biomasse des graminées étant en majorité souterraine à cause de leurs racines, les herbages absorbent jusqu'à 50 pour cent de carbone en plus que les sols de forêts. L'élevage de bovins et d'autres ruminants (assurant la transformation d'herbe non comestible en produits laitiers ou en viande) en montagne respecte l'écologie des lieux : les animaux occupent des surfaces qui ne se prêtent pas à l'agriculture et où la couche herbeuse prévient l'érosion. Cette activité est donc judicieuse à plusieurs titres. Les surfaces pâturées contribuent par ailleurs à la préservation des paysages, cruciale pour le tourisme. Toutefois, même si les paysans de montagne bernois et leurs familles travaillent chaque jour en faveur de leurs sols et de leurs animaux, l'évolution rapide de leur cadre général de travail (marché, politique, etc.) les prive de la sécurité requise en matière de planification, de sorte que l'exécution de stratégies d'exploitation est considérablement entravée voire impossible.

Dès lors, les familles concernées sont exposées à une pression économique, politique et sociale énorme. Elles subissent également une pression psychologique du fait que les médias rendent souvent les familles de paysans responsables de divers problèmes et les en blâment, alors même qu'elles se sont tenues aux prescriptions et que leur action n'est en rien fautive. En outre, la population paysanne prend grand soin de ses exploitations, de ses terres et de ses animaux.

Les exigences de la nature, du monde politique, des marchés et de la société sont certes prises au sérieux, mais ne peuvent toujours être mises en œuvre à la lettre. On demande par exemple une production bio, mais si la part de marché est trop petite pour écouler un volume suffisant, une exploitation fami-

liale ne pourra pas écouler ses produits dans ce secteur et subira un important manque à gagner. En dépit d'une grande motivation, de l'innovation et du développement constant qui anime ce secteur, la situation de l'agriculture reste tendue. Les dernières années ont vu la création de plusieurs services destinés à l'écoute de personnes qui arrivent à leurs limites et demandent de l'aide. On connaît dans toute la Suisse le numéro d'urgence pour le monde paysan, auquel on peut appeler sous le couvert de l'anonymat pour exposer un problème. Dans le canton de Berne, le centre d'écoute de l'association AUL [*Anlaufstelle Überlastung Landwirtschaft*] et ses intervenant-e-s répondent aux agriculteurs et agricultrices en difficulté pour les aider, identifier leurs préoccupations et les adresser aux services spécialisés compétents si nécessaire.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil-exécutif et le canton de Berne soutiennent-ils l'agriculture bernoise et dans quelle mesure sont-ils satisfaits des prestations qu'elle fournit quotidiennement ?
2. De quelles possibilités dispose le canton de Berne pour souligner l'importance des prestations et de la mission de l'agriculture bernoise dans sa communication ?
3. Le Conseil-exécutif connaît-il le centre d'écoute de l'association AUL ? Soutient-il déjà cette association d'une quelconque manière ? Dispose-t-il de moyens supplémentaires en vue d'un tel soutien ?

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1

Pour le canton de Berne, l'agriculture est importante à plus d'un titre : environ cinq pour cent des actifs occupés bernois travaillent dans ce domaine. La contribution du secteur primaire à la création de valeur brute nominale dans le canton se monte à 1,2 pour cent – un pourcentage peu important mais néanmoins plus élevé que la moyenne suisse de 0,7 pour cent¹. On ne peut toutefois résumer la valeur des 9606 exploitations agricoles – le plus souvent gérées par des familles – à leur apport monétaire. Les familles paysannes fournissent en effet des prestations variées. Les expériences faites depuis le début de la pandémie de coronavirus montrent qu'en Suisse, la sécurité de l'approvisionnement (p. ex. en énergie, eau, aliments et produits médicaux) reste garantie en temps de crise. Grâce aux produits qu'elle fournit, l'agriculture bernoise contribue à la sécurité de l'approvisionnement. Les exploitations agricoles doivent les trois quarts de leurs revenus à la vente de leurs produits. La Confédération indemnise chaque année à hauteur d'environ 2,3 milliards de francs les prestations d'intérêt général réalisées par l'agriculture bernoise, telles que le maintien et la promotion de la biodiversité, l'entretien durable du paysage cultivé, un mode de production ménageant les ressources naturelles et la participation aux programmes « Bien-être des animaux ». En outre, l'agriculture bernoise collabore efficacement avec les milieux du tourisme et l'industrie agro-alimentaire active en aval.

L'agriculture bernoise doit faire face à des défis importants : d'une part, les conditions de production se modifient sous l'effet du changement climatique et d'autre part, les milieux politiques somment les milieux agricoles de prendre les mesures requises pour atteindre les objectifs environnementaux fixés, de veiller au bien-être des animaux et de réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. Les consommateurs et consommatrices exigent en effet des prestations agricoles axées sur la durabilité écologique.

Le Conseil-exécutif soutient par conséquent les exploitations agricoles qui se développent et souhaitent étendre leurs prestations dans des domaines tels que la production agricole, le maintien et la promotion

¹ https://www.vol.be.ch/vol/fr/index/wirtschaft/wirtschaftsdaten/bruttoinlandprodukt/stand-und-entwicklung--bip-und-bws-.assetref/dam/documents/VOL/BECO/fr/Wirtschaft/Wirtschaftspolitik/Excel_Wirtschaftsdaten/WIDA_Volkswirtschaft_BIP_BWS_Sektoren_FR.xlsx, consulté le 13 mai 2020

de la biodiversité, l'entretien durable du paysage cultivé, un mode de production ménageant les ressources naturelles ou la participation aux programmes « Bien-être des animaux ». Le Conseil-exécutif soutient les exploitations dans cette mission via un programme de formation initiale et continue solide proposé par l'INFORAMA.

Question 2

Selon l'objectif 5 de son programme gouvernemental de législature, le Conseil-exécutif a promis de créer de bonnes conditions générales pour les technologies d'avenir et le développement durable. C'est pour cette raison qu'il a lancé le projet bernois de protection des plantes, qui cofinance des méthodes de réduction des risques liés aux produits phytosanitaires et examine leur effet sur le plan scientifique. Le Conseil-exécutif encourage la collaboration entre les milieux agricoles et les autres domaines économiques : il soutient la création de centres nationaux de compétences pour les sols (CCSols), pour les légumes (CNCL) et pour la promotion de la santé des animaux de rente.

Le Conseil-exécutif estime qu'il est de son devoir d'informer la population sur les tenants et les aboutissants d'un système agro-alimentaire durable. Il remplit cette mission à l'aide des mesures suivantes :

- L'INFORAMA organise chaque année, en collaboration avec la Haute école pédagogique germanophone de Berne (PH Bern), un cours de formation continue sur le thème de la connaissance de l'environnement (« Natur, Mensch, Wissenschaft NMG ») pour expliquer comment familiariser les écoliers avec l'agriculture.
- L'INFORAMA propose en outre le cours « Landwirtschaft begreifen » (comprendre l'agriculture). Celui-ci s'adresse explicitement à une population peu familiarisée avec l'agriculture dans le but de lui faire connaître la production alimentaire suisse.
- Avec le soutien de la « Sichlete » et du « Berner Bio Markt » ainsi qu'en participant à la BEA, le canton de Berne invite l'agriculture en ville et permet la tenue d'une plateforme d'interaction entre la population urbaine et les milieux agricoles.
- Le comportement des consommateurs de demain – à savoir les enfants – aura un impact décisif sur l'agriculture du futur. Le Conseil-exécutif soutient donc aussi sur le plan financier le projet d'école à la ferme (Eàf), qui permet au plus grand nombre de classes possible d'en apprendre plus sur l'agriculture.

Question 3

Selon le Conseil-exécutif, permettre aux agriculteurs et agricultrices en difficulté de trouver facilement de l'aide est un objectif important. Il salue par conséquent le fait que diverses organisations proposent de telles offres aux niveaux national et cantonal. Avec l'offre de coaching de l'INFORAMA, porté par sept coaches formés, le canton de Berne dispose par ailleurs d'interlocuteurs et interlocutrices compétents pour les exploitants et exploitantes concernés. Cette offre spécifique à l'INFORAMA est largement utilisée par les familles paysannes. Le Conseil-exécutif connaît l'offre du centre d'écoute de l'association AUL. En effet, en tant que membre de cette association, le canton de Berne met un membre de l'INFORAMA à la disposition de son comité.

Destinataire

- Grand Conseil